

Direction générale adjointe chargée de la citoyenneté  
Direction de l'éducation et des collèges



A L'ATTENTION DE  
MESDAMES ET MESSIEURS LES  
PRINCIPAUX  
ET  
MESDAMES ET MESSIEURS LES  
SECRETAIRES GENERAUX

Réf. : DGAJ/DC/PFC/CI  
Dossier suivi par Céline IOOS  
Téléphone : 05 56 99 33 33 poste 2 66 91  
c.ioos@gironde.fr

Bordeaux, le **29 FEV. 2024**

**Objet : Mise à jour tarifs des repas dans les collèges à effet du 1<sup>er</sup> avril 2024**  
**Annexe : Délibération du Conseil départemental du 12 février 2024**

Mesdames, Messieurs les Principaux,  
Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux,

La délibération du Conseil départemental en date du 12 février 2024 (jointe en annexe), a mis à jour le tarif des repas dans les collèges pour l'année 2024, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Ces tarifs augmentés sont fixés comme suit :

ELEVES	Forfait 4 jours	3,25 €	par repas
ELEVES	Forfait 5 jours	3,03 €	par repas
ELEVES	Ticket individuel	4,00 €	par repas